



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale secrétaire trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 03 février 2014, le conseil municipal a adopté le règlement 2014-169 intitulé « Règlement numéro 2014-169, code d'éthique et de déontologie des élus municipaux..

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 06^e jour de février 2014.

Sylvie Champagne,
Directrice générale secrétaire-trésorière